

**PROJET DE SÉANCE ORDINAIRE**  
**7 DÉCEMBRE 2021 À 20H**  
**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture et dépôt de la correspondance aux archives.
5. Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats d'évaluation.
6. Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour la période des Fêtes.
7. Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2020 et 2021.
8. Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.
9. Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2020 et 2021.
10. Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et de soutien à l'investissement (règl. 2012-278).
11. Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide lors de la vaccination antigrippale.
12. Renouvellement du contrat PG Solutions (entretien et soutien des applications).
13. Renouvellement des assurances générales auprès de FQM mandataire de la Mutuelle des Municipalités du Québec
14. Approbation du budget 2022 et de la quote-part (Régie des incendies Mékinac).
15. Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ.
16. Demande d'appui du Centre de Loisirs de St-Adelphe pour une demande d'aide financière à la MRC Mékinac dans le cadre du soutien bénévole via le volet 2 du Fonds Région Ruralité.
17. Demande d'une aide financière au Centre de Loisirs de St-Adelphe pour les feux d'artifices du 31 décembre
18. Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc, dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers.
19. Don à la Boîte à cadeaux de la Maison des familles de Mékinac.
20. VARIA:
  - a. Appui Telus
  - b. .
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

Caroline Moreau, Directrice générale adjointe

7 décembre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le septième jour de décembre de l'an 2021, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes mesdames les conseillères Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

(6) contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H02.

2021-12-211

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau  
Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

**Adopté**

2021-12-212

**Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-12-213

**Approbation des comptes**

16845 Pierre Naud	905,64
16846 Ass. domaine des chutes	514,79
16847 Myriam Méthot	514,79
16848 Diane Champagne	514,79
16849 Jacques Martel	628,97
16850 CSS de l'Énergie	100,00
16851 Telus	814,92
16852 Hydro-Québec	706,84
16853 Postes Canada	98,31
16854 Fondation maladies du cœur	75,00
16855 Ministre des Finances	47 728,00
16856 Annulé	0,00
16857 Caisse Mékinac des Chenaux	<u>9 000,00</u>
Total des frais fixes	83 394,86
16858 Annulé	0,00
16859 Dave Denis	91,16
16860 Gestion Chalet Maga SV	34,57
16861 Pierre Lacasse	196,45
16862 Steve Lefebvre	10,35
16863 Scierie PSE	29,84
16864 Scierie PSE	70,56
16865 ADN Communication	36,68
16866 Batterie Mauricie	183,91
16867 Capital Propane	26,39
16868 Capsa	74,73
16869 Service cité propre	3 615,96
16870 Compteurs Lecompte	1 043,40
16871 Coop Novago	1 338,46
16872 DH Électronique	17,25
16873 Distribution Robert	139,70
16874 Daniel Durocher	2 072,15
16875 Editions juridiques FD	5 348,80
16876 Eurofins	425,69
16877 Fixe Info	80,47

16878 Fleurons du Québec	143,72
16879 G.A Automobile	25,44
16880 Gagnon moteur électrique	1 168,55
16881 Groupe A&A	294,90
16882 Hydro-Québec	450,15
16883 JM Sport	44,83
16884 Librairie Renaud-Bray	216,92
16885 MGEF	3 115,83
16886 Migrogest	550,69
16887 MRC Mékinac	12 265,80
16888 Oze Publicité	929,00
16889 Pierre Naud	15,35
16890 Purolator	10,98
16891 Signoplus	153,84
16892 Transporteurs en vrac	3 399,73
16893 Ville St-Tite	737,13
16894 Hydro-Québec	945,05
16895 Centre Loisirs	500,00
16896 Fondation foyer Ste-Thècle	100,00
16897 Maison de la Famille	100,00
16898 A. Boutin	1 078,91
16899 C. Lafrenière	655,59
16900 A. Cossette	902,34
16901 S. Vézina	1 283,89
16902 P. Bureau	834,36
16903 A. Douville	127,83
16904 A. Giroux	385,45
16905 Y. St-Arneault	278,50
16906 G. Germain	1 376,35
16907 M. Rousseau	1 093,40
16908 D. Gervais	1 002,05
16909 M. Lefebvre	1 438,18
Total	132 856,14

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Et résolu :

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à payer les comptes approuvés.  
Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de novembre 2021 au montant de 132 856,14\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Revenu Québec : Réclamation de la TVQ pour les mois de janvier à juin 2021, au montant de 19 086,93\$

Canadian National : Rapport annuel Le CN dans votre collectivité 2021.

Desjardins Entreprises : Lettre de félicitations à Monsieur le maire et les conseillers (ères).

UPA Mauricie : Demande de partenariat à la Soirée de Gens de Terre et Saveurs qui se tiendra le 21 avril 2022.

Centre de Loisirs de St-Adelphe : Demande d'appui concernant le fonds région ruralité volet 2 à la MRC de Mékinac.

Audrey Denis : Demande d'aide financière en partenariat avec le Centre de Loisirs de St-Adelphe afin de célébrer le 31 décembre avec des feux d'artifices dans la municipalité.

Fondation du Foyer de Sainte-Thècle : Campagne de financement afin d'améliorer la qualité de vie des usagers du Centre multiservices Foyer Sainte-Thècle.

Boîte à Cadeaux : Demande d'aide financière de la Boîte à Cadeaux de la Maison des familles de Mékinac.

Marie-Josée Gemme : Lettre concernant l'avenir de l'école Primadel ainsi que l'école alternative.

Fondation SSS de l'Énergie : Demande de don.

Jacques Grenier : Dépôt d'un projet domiciliaire.

Coop de solidarité : Demande d'aide financière pour la relance avec un nouveau locataire.

CPTAQ : Décision finale dans le dossier de GM Modulaire.

2021-12-214

**Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par la directrice générale adjointe Caroline Moreau

**Adopté**

2021-12-215

**Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats d'évaluation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats par l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement ou crédit de taxes au contribuable ci-après mentionné:

<b>Nom</b>		<b>Matricule :</b>
Denis Dave		9079 05 6953
2021 (365 jours)	Valeur :	Total du remboursement 91,16\$
Scierie PSE		8675 84 1083
2021 (263 jours)	Valeur : - 5 300	Total du remboursement 34,89\$
		8675 91 6073
2021 (187 jours)	Valeur : - 6 500	Total du remboursement 29,84\$
		8675 84 1083
2021 (187 jours)	Valeur : - 7 700	Total du remboursement 35,67\$
Lefebvre Steve		8677 80 5963
2021 (365 jours)	Valeur :	Total du remboursement 10,35\$
Lacasse Pierre		8775 05 0906
2021 (256 jours)	Valeur : - 30 700	Total du remboursement 196,45\$
Gestion chalet Maga		8578 97 5215
2021 (59 jours)	Valeur : - 24 400	Total du remboursement 34,57\$
<b>Pour un grand total de : 432,93\$</b>		<b>Adopté</b>

2021-12-216

**Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour le temps des Fêtes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Et résolu :

Que le bureau du secrétariat municipal et celui de l'inspecteur soient fermés du jeudi 23 décembre 2021 à compter de 12h, et réouvrira le mercredi 5 janvier 2022 à 8h30.

**Adopté**

2021-12-217

**Approbation du rapport des taxes non payées pour les années 2020 et 2021**

La directrice générale adjointe Mme Caroline Moreau, ayant procédé à la compilation des noms des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales, pour les années 2020 et 2021, à la Municipalité de Saint-Adelphe:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le rapport des taxes municipales impayées à ce jour, à la susdite Municipalité pour les années 2020 et 2021 pour un montant total de 28 674,05\$ incluant les intérêts et les frais d'administration, en date du 6 décembre 2021, le tout tel que présenté par la directrice générale adjointe Mme Caroline Moreau. Que ledit rapport est disponible au bureau du secrétariat municipal.

**Adopté**

2021-12-218

**Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que Mme Caroline Moreau, directrice générale adjointe de la Municipalité de St-Adelphe, dépose la liste des immeubles situés dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes en date du 6 décembre 2021.

Que la Municipalité de St-Adelphe n'a aucun immeuble à être vendu pour non-paiement de taxes.

**Adopté**

2021-12-219

### **Confirmation des taux d'intérêts pour les exercices financiers 2020 et 2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté les règlements 2019-312 et 2020-318 visant entre autres à fixer les taux de taxes, ainsi que les taux d'intérêt et de frais d'administration sur les arrérages pour les exercices financiers 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe confirme que les taux d'intérêts et de frais d'administration applicables sur les arrérages de taxes pour les années 2020 et 2021 étaient fixés comme suit :

2020 (10% intérêt, 5% frais d'administration);

2021 (10% intérêt, 5% frais d'administration).

**Adopté**

2021-12-220

### **Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278)**

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (règlement municipal 2009-261), et du programme municipal de soutien à l'investissement (règlement municipal 2012-278), auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur des bâtiments qui ont obtenu une valeur de plus de 50 000 \$, suite à un permis de construction ou de rénovation;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur des secteurs ayant droit aux programmes susmentionnés;

ATTENDU que l'article 5 desdits règlements qui stipule que « ... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. »

ATTENDU que ces règlements mentionnent ce qui suit:

*« Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment ».*

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires suivants répondent aux conditions des règlements 2009-261 et 2012-278 et sont par conséquent, admissibles aux programmes de remboursement de la taxe foncière sur une période de 5 ans;

ATTENDU tous les autres articles desdits règlements auxquels sont assujettis les demandeurs du remboursement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur les immeubles suivants:

<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8675 67 7605	Alexandre Boutin, C. Vincent	5 <sup>e</sup> année inscription programme 621 route 352
	Évaluation 193 700	<b>Remboursement 1 078,91\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8677 04 0606	Claude Lafrenière, L. Perron	5 <sup>e</sup> année inscription programme 361 route 352
	Évaluation 117 700	<b>Remboursement 655,59 \$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8677 08 0199	Alex Cossette, M. Bureau	5 <sup>e</sup> année inscription programme 254 Principale
	Évaluation 162 000	<b>Remboursement 902,34\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8478 25 3299	Sylvain Vézina	4 <sup>e</sup> année inscription programme 451 St-Émile
	Évaluation 230 500	<b>Remboursement 1 283,89 \$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8675 96 5316	Paulin Bureau, J. Marcotte	4 <sup>e</sup> année inscription programme 630 Sud-Est
	Évaluation 148,000	<b>Remboursement 824,36\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
9180 06 3910	André Douville	4 <sup>e</sup> année inscription programme 670 St-Joseph
	Évaluation 76 500 – (moins MAPAQ)	<b>Remboursement 127,83\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8774 90 5168	Alexandre Giroux	3 <sup>e</sup> année inscription programme 1060 Sud-Est
	Évaluation 69 200	<b>Remboursement 385,45\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8679 27 6646	Yves St-Arneault	3 <sup>e</sup> année inscription programme 38 Principale
	Évaluation 50 000	<b>Remboursement 278,50\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8680 59 4812	Guy Germain	3 <sup>e</sup> année inscription programme 521 St-Pie
	Évaluation 247 100	<b>Remboursement 1 376,35\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8677 39 9528	Claire Guimond, M. Rousseau	3 <sup>e</sup> année inscription programme 130 Dessureault
	Évaluation 196 300	<b>Remboursement 1 093,40 \$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8782 63 1007	Daniel Gervais, B. Fourcaudot	3 <sup>e</sup> année inscription programme (715 St-Pie)
	Évaluation 179 900	<b>Remboursement 1 002,05\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2021</b>
8778 53 6448	Mathieu Lefebvre, A. Denis	3 <sup>e</sup> année inscription programme (380 du moulin)
	Évaluation 258 200	<b>Remboursement 1 438,18\$</b>
<b>Total</b>	<b>10 446,85 \$</b>	<b>Adopté</b>

2021-12-221

### **Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide apportée lors de la vaccination antigrippale**

CONSIDÉRANT que lors de la vaccination antigrippale tenue le 23 novembre dernier à l'hôtel de ville de St-Adelphe, la FADOQ locale a pris en charge le déroulement de la journée de vaccination;

CONSIDÉRANT que les délégués bénévoles de la FADOQ ont pris l'initiative d'accompagner avec les meilleurs soins qui soient, les personnes qui se sont présentées à la vaccination;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que les membres du Conseil municipal de St-Adelphe remercient très cordialement les bénévoles de la FADOQ locale pour le dévouement et la bienveillance démontrés à l'égard de ceux et celles qui ont reçu le vaccin antigrippal dans notre municipalité.

**Adopté**

2021-12-222

### **Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA auprès de PG Solutions**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels d'application CESA (Comptes fournisseurs et réclamation de taxes, Gestion des immobilisations, Grand Livre, budget et états financiers, Taxation, perception et comptes clients, Télétransmission MAPAQ, Plate-forme de base AccèsCité, droit d'utilisation annuel AccèsCité) auprès de P.G. Solutions et modernisation des financiers pour l'année 2022, au coût total de 9 534,89 \$, incluant les taxes.

**Adopté**

2021-12-223

**Renouvellement des assurances générales auprès de FQM mandataire de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de la FQM représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2021 au 8 décembre 2022, conformément au numéro de police MMQP-03-035015.17 au montant de 28 937,32\$, Accident cadre et dirigeants PACC-100015 au montant 381,50\$ et Accident bénévoles au montant de 218\$, le tout pour un grand total de 29 536,82\$ incluant les taxes.

**Adopté**

2021-12-224

**Approbation du budget 2022 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2022 de la Régie des incendies du Centre de Mékinac au montant de 696 000\$ préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part au montant de 80 304,80\$ pour l'année 2022

**Adopté**

2021-12-225

**Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour l'année 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise et défraie le renouvellement de l'adhésion 2022 de M. Jean-Philippe Drolet inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et ce, au montant de 436,91\$, incluant les taxes.

Que le paiement sera effectué en janvier 2022.

**Adopté**

2021-12-226

**Demande d'appui du Centre de Loisirs de St-Adelphe pour une demande d'aide financière à la MRC Mékinac dans le cadre du soutien bénévole via le volet 2 du Fonds Région Ruralité**

CONSIDÉRANT que via le Fonds Région Ruralité volet 2 de la MRC de Mékinac a informé les municipalités de son territoire qu'une enveloppe budgétaire leur était réservée afin de soutenir des projets en lien avec l'action bénévole;

CONSIDÉRANT que le Centre de Loisirs de St-Adelphe, a présenté une demande de soutien financier dans le cadre du volet 2 « Soutien Bénévole » admissible à ce fonds;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie le Centre de Loisirs de St-Adelphe dans sa demande présentée à la MRC de Mékinac, visant à obtenir une aide financière au montant de 1 000 \$ provenant du Fonds Région Ruralité volet 2.

**Adopté**

2021-12-227

**Demande d'une aide financière au Centre de Loisirs de St-Adelphe pour les feux d'artifices du 31 décembre**

Il proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une aide financière de 500\$ au Centre des Loisirs de St-Adelphe pour participer à l'organisation des feux d'artifices du 31 décembre 2021 et ce, en partenariat avec les bénévoles de la Municipalité.

Que les règles de la santé publique en vigueur soient observées et que les permis de feux d'artifices soient obtenus de la Régie des Incendies du Centre-Mékinac.

**Adopté**

2021-12-228

**Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc, dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers**

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des citoyens/ennes de Saint-Adelphe deviennent, dans différentes situations qui affectent le cours de leur vie, dû à la maladie ou à la vieillesse, des usagers du Foyer de Sainte-Thècle (Centre Hospitalier Soins de Longue Durée);

CONSIDÉRANT la demande d'un don présentée par la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc. pour l'achat d'équipements ou le réaménagement d'espaces physiques, afin d'en faire un milieu de vie plus agréable pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un don au montant de 100 \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.

**Adopté**

2021-12-229

**Don à la Boîte à cadeaux de la Maison des familles de Mékinac**

Il proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une aide financière de 100\$ à la Maison des famille de Mékinac pour le projet boîte à cadeaux afin de venir en aide à plus de 50 familles à faible revenu de la MRC de Mékinac pour le temps des fêtes.

**Adopté**

2021-12-230

**Appui à Telus**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-02-36 signifiant l'appui de la municipalité de Saint-Adelphe au projet de TELUS pour la construction d'une tour de télécommunication cellulaire à proximité du réservoir d'aqueduc de la municipalité situé au 540 route 352 à Saint-Adelphe sur le lot no 5 802 356;

CONSIDÉRANT la réception des observations préliminaires négatives rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 21 septembre 2021 à l'égard de la demande de TELUS pour le choix de l'emplacement d'une tour cellulaire à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ dit ne pas disposer de diverses informations techniques précises lui permettant d'évaluer de façon éclairée les impacts d'une telle implantation sur le territoire agricole telles l'espace de distribution, l'anneau de recherche, les caractéristiques de la tour, sa hauteur et les exigences relativement au choix d'un site par TELUS;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux observations préliminaires de la CPTAQ; TELUS a rassemblé et produit les informations demandées au dossier et a démontré que le site du réservoir de l'aqueduc municipal offre une meilleure couverture cellulaire à l'ensemble des citoyens habitants en zone agricole et en zone blanche;

CONSIDÉRANT que le tableau comparatif des 2 sites proposés démontre clairement une couverture cellulaire beaucoup plus avantageuse à l'ensemble des citoyens et ce particulièrement en zone agricole;



CONSIDÉRANT que l'installation de la tour cellulaire sera aménagée à même le périmètre près du réservoir de l'aqueduc municipal sur la même partie de terrain (lot no 5 802 356) et ce, sans affectation supplémentaire de terrain de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que TELUS fournira un diagnostic forestier accompagné d'une évaluation des conséquences et des impacts sur la zone agricole afin de compléter la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la coupe dans l'érablière touchée par le projet de construction d'une tour cellulaire se trouvant à proximité du réservoir de l'aqueduc municipal situé au 540 route 352 à Saint-Adelphe lot no 5 802 356;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Adelphe ayant pris connaissance des informations rassemblées par Telus; réitère son appui à la proposition de TELUS de construire une tour de télécommunication cellulaire sur le site du réservoir d'aqueduc municipal (lot no 5 802 356) et souhaite que la décision de la CPTAQ soit favorable afin de desservir l'ensemble des citoyens de la municipalité de Saint-Adelphe autant en zone agricole qu'en zone blanche. **Adopté**

2021-12-231

**Levée de l'assemblée à 21h11**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau que la séance soit levée.

---

Paul Labranche, Maire

---

Caroline Moreau, directrice générale adjointe

\*\*\*\*\*